

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 24 mai 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_24</b>
<b>Date de convocation : 18 mai 2018</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180524-2018D24\_Sante-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Objet : **Modification de la convention et de la tarification des prestations du service de Médecine préventive et santé au travail**

Par la suite d'une convocation en date du 18 mai 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Abriès, le 24 mai 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul HOFFMAN

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, excusé
- **Eyglis** - Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMAN (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristol** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu** :

- Les dispositions de l'article 26-1 de la loi du 26/01/1984 modifiée
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 24 mai 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_24</b>
<b>Date de convocation : 18 mai 2018</b>

Objet : **Modification de la convention et de la tarification des prestations du service de Médecine préventive et santé au travail**

## **Considérant :**

- Afin de renforcer son action en matière de santé au travail et de permettre au Parc naturel régional du Queyras de répondre au mieux à ses obligations le Centre de gestion des Hautes-Alpes a décidé d'intégrer, à compter du 1er juillet 2017, des infirmier(ères) de santé au travail qui travailleront en transversalité avec le médecin référent et assurera ainsi une meilleure couverture de la surveillance médicale des agents du Parc ;

- Que cela entraînera une modification de la tarification des prestations du service de Médecine préventive et de santé au travail

## **Le Comité syndical, réuni le 24 mai 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 4

**Nombre de suffrages exprimés : 24**  
Votes Contre : 0      Pour : 24  
Abstentions : 0

## **Décide :**

D'autoriser le Président à signer l'avenant 2017 à la convention de mise en œuvre de la médecine préventive.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
**Christian GROSSAN**

